

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1241**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur en gestion bancaire

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut de formation du crédit agricole mutuel (IFCAM)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Responsable CETCA département de l'IFCAM, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le technicien supérieur en gestion bancaire exerce les activités suivantes :
1. Identification et analyse du besoin d'un client en voie d'équipement
  2. Conduite d'une relation de conseil et de vente en négociant les conditions optimales, dans le cadre des délégations reçues de la caisse
  3. Construction avec son client, de la réponse la mieux ajustée à sa catégorie de besoin, en combinant les produits, crédits et services adaptés
  4. Utilisation des techniques et outils du traitement de l'information et notamment des bases commerciales
  5. Appréciation des risques liés aux transactions avec son portefeuille de clientèle :
    - Capacité de remboursement
    - Risques juridiques
  6. Sélection et application des procédures de 1er niveau dans la prévention des risques
  7. Analyse de l'évolution de la situation sur le segment afin d'en tirer des conclusions pour réguler l'action commerciale
  8. Sélection des informations utiles à communiquer à sa hiérarchie, à ses collègues, à ses clients
  9. Formulation de propositions à sa hiérarchie pour anticiper le changement.
    - Connaissance des techniques de calcul et statistiques - Connaissance et maîtrise des principes fondamentaux de la conduite de l'action (définition des objectifs d'un projet ou d'une action en termes mesurables, recensement les moyens nécessaires...)
    - Maîtrise des techniques de communication (orale et écrite)
    - Connaissance et maîtrise des techniques d'analyse des grands flux d'échanges de l'économie et de leur fonction respective
    - Connaissance de l'approche bancassurance et Crédit Agricole
    - Connaissance et maîtrise des techniques d'analyse des taux d'intérêt
    - Connaissance des techniques de financement (nationaux et internationaux)
    - Connaissance du droit et de la fiscalité des particuliers
    - Connaissance des principes de fonctionnement d'une assurance vie et d'une assurance IARD

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur bancaire.
- Conseiller Clientèle.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Ce titre s'adresse exclusivement aux salariés du Crédit Agricole, quelle que soit leur entité au sein du Groupe, et qui sont titulaires du CSCAM, d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ou encore du BP Banque. Les candidats peuvent choisir entre 4 filières professionnelles :
- Particuliers : modules ' Fiscalité des particuliers ' et ' relations banque/ménages '
  - Entreprises et professionnels : modules ' analyse financière ' et ' droit des entreprises et fiscalité '
  - Entreprises agricoles : modules ' financer l'exploitation agricole ' et ' analyse financière '
  - Organisation et méthodes : modules ' concepts de base du management ' et ' approche organisationnelle dui changement '

#### Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : travaux écrits obligatoires (devoirs et le cas échéant QCM).
  - Examen final
  - Rédaction d'un mémoire de fin d'études. Les candidats ont le choix entre 2 thèmes.
- Le mémoire écrit, ainsi que sa présentation à l'oral, sont évalués par un jury de 2 formateurs agréés par le CETCA.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

#### QUINON

#### COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président désigné par le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, 3 représentants de la CNCA, 3 représentants de la FNCA, professeur responsable du cours sur le Crédit Agricole.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Brevet supérieur du Crédit agricole'.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur en gestion bancaire'.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

621 bénéficiaires du titre par an.

##### Autres sources d'information :

<http://www.creditagricole.fr>

##### Lieu(x) de certification :

INSTITUT DE FORMATION DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL (IFCAM) 48, rue La Boétie - 75008 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : Brevet supérieur du Crédit agricole (Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990).